

RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02138

Numéro SIREN : 811 194 794

Nom ou dénomination : 2G

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2017 sous le numéro de dépôt 30139

15B 2138

①

**BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFIP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise <u>2G</u>			Néant <input type="checkbox"/> *											
Adresse de l'entreprise <u>28 Rue du lieutenant Dagorno 94440 VILLECRESNES</u>														
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>8</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>9</td><td>4</td><td>7</td><td>9</td><td>4</td></tr></table>						8	1	1	1	9	4	7	9	4
8	1	1	1	9	4	7	9	4						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u>			Durée de l'exercice précédent * <u>08</u>											
				Exercice N clos le <u>31/12/2016</u>										
<b>ACTIF</b>				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3								
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	180 000	012	180 000								
		Autres *	014	16 277	016	7 414								
	Immobilisations corporelles *		028	100 126	030	85 156								
	Immobilisations financières * (1)		040	5 455	042	5 455								
	<b>Total I (5)</b>			044	301 858	048	278 025							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052									
		Marchandises *	060	14 650	062	14 650								
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066									
	(2)	Créances	Clients et comptes rattachés *	068		070								
			Autres * (3)	072	7 406	074	7 406							
		Valeurs mobilières de placement	080		082									
		Disponibilités	084	14 117	086	14 117								
	Charges constatées d'avance *	092	219	094	219									
<b>Total II</b>			096	36 392	098	36 392								
<b>Total général (I+II)</b>			110	338 250	112	314 416								
<b>PASSIF</b>				Exercice N 1		NET								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120	5 000							
	Écarts de réévaluation					124								
	Réserve légale					126	500							
	Réserves réglementées *					130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)					131								
	Report à nouveau					134	5 904							
	Résultat de l'exercice					136	16 249							
	Provisions réglementées					140								
<b>Total I</b>					142	27 653								
Provisions pour risques et charges					<b>Total II</b>	154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156	184 813							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166	27 875							
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)					169	32 673							
	Produits constatés d'avance					174								
<b>Total III</b>					176	286 763								
<b>Total général (I + II + III)</b>					180	314 416								
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195							
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182							
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184							

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		2G		Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>A – RÉSULTAT COMPTABLE</b>				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
						Exercice N clos le		
						13/11/2016		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	300 114
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214	
		Services *			217		218	30 600
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						230	
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	330 714
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	127 394
	Variation de stocks (marchandises) *						236	5 215
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	58 755
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 520	244	2 497
	Rémunérations du personnel *						250	82 988
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	11 527
	Dotations aux amortissements *						254	15 354
	Dotations aux provisions						256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262	3 076
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260			
		Total des charges d'exploitation (II)				264	306 805	
<b>1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>						270	23 909	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	5 084	
Produits exceptionnels (IV)						290	2	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347				300	291
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	2 287	
<b>2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)</b>						310	16 249	
<b>B – RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		16 249	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	2 287		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *		248	290	350	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990				
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350	3 577	
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit		346				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>		Bénéfices col. 1		352	15 249	354		
		Déficit col. 2						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * ..... dont imputés sur le résultat :						360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>		Bénéfices col. 1		370	15 249	372		
		Déficit col. 2						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD





④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -  
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 2G				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *			
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>							
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	600	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	630	644	646		
	Sur clients et comptes rattachés	650	642	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	652	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>				<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700	705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710	715			2		
Constructions	720	725			3		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735			4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745			5		
Matériel de transport	750	755			6		
Autres immobilisations corporelles	760	765			7		
TOTAL	770	775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780		
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>				<b>III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995		
Déficits imputés		983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996		
Déficits reportables		984	<b>IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA</b>				
Déficits de l'exercice		860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129		
Total des déficits restant à reporter		870	<b>V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)</b>		800		
<b>VI DIVERS</b>							
Primes et cotisations complémentaires facultatives					381		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *					380		
N° du centre de gestion agréé					388		
Montant de la TVA collectée					374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

⑤

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :  
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-E-SD 2017

Désignation de l'entreprise: 2G		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016		Durée en nombre de mois   1   2
<b>I - Production de l'entreprise</b>		
Ventes de marchandises	108	300 114
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	30 600
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	330 714
<b>II - Consommation de biens et services en provenance de tiers</b>		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	127 394
Variation de stocks (marchandises)	122	5 215
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	33 438
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	25 317
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	3 076
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	194 440
<b>III - Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 – TOTAL 2	137	136 274
<b>IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	136 274
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>		
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.</b>		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	330 714
Période de référence	024	0 1 / 0 1 / 2 0 1 6 160 3 1 / 1 2 / 2 0 1 6
Date de cessation	186	/ / / / / / / / / /
<b>V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs</b>		
Effectifs moyens du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

SAGE Experts-comptables janvier 2017

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

6

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2017

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant  \*

Exercice clos le

31122016

SIREN

8 1 1 1 9 4 7 9 4

Dénomination de l'entreprise

2G

Adresse (voie)

28 Rue du lieutenant Dagorno

Code postal

94440

Ville

VILLECRÉSNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2017

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

“2G”

SAS AU CAPITAL DE 5.000 €  
SIEGE SOCIAL : 28 RUE DU LIEUTENANT DAGORNO - 94440 VILLECRESNES  
R.C.S.: CRETEIL B 811 194 794  
SIRET : 811 194 79400012

**Rapport de gestion du Président à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle  
du 28 juin 2017**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées dans les formes et délais prescrits par les statuts et tous les documents et pièces prescrits par la réglementation en vigueur et les statuts ont été tenus à votre disposition au siège social dans le délai impartis.

**1. Activité de la Société**

La situation de la Société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes au cours de cet exercice social.

Actif	Exercice clos au 31/12/2016	Exercice clos au 31/12/2015
Actif immobilisé	278.025 €	242.898 €
Actif circulant (dont charges constatées d'avance)	36.392 €	45.845 €
<b>Total Actif</b>	<b>314.416 €</b>	<b>288.744 €</b>

Passif	Exercice clos au 31/12/2016	Exercice clos au 31/12/2015
Capitaux propres	27.653 €	11.403 €
Dettes	286.763 €	277.340 €
<b>Total Passif</b>	<b>314.416 €</b>	<b>288.744 €</b>

AG

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat.

	<b>Exercice clos au 31/12/2016</b>	<b>Exercice clos au 31/12/2015</b>
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>330.714 €</b>	131.457,00 €
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>306.805 €</b>	121.619 €
- Achats de marchandises	127.394 €	68.583 €
- Variation de stocks	5.215 €	-18.306
- Achats de matières premières	0 €	0 €
- Variation de stocks	0€	0 €
Autres charges externes	58.755 €	47.437 €
Impôts, taxes et versements assimilés	2.497 €	932 €
Rémunération du personnel	82.988 €	12.512 €
Charges sociales	11.527 €	876 €
- Dotation aux amortissements	15.354 €	8.479 €
- Dotations aux provisions	0 €	0 €
- Autres charges	3.076 €	1.104 €
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>23.909 €</b>	<b>9.837 €</b>
Produits financiers	0 €	0 €
Produits exceptionnels	2 €	28 €
Charges financières	5.084 €	2.450 €

AG

Charges exceptionnelles	291 €	9.837 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	16.249 €	6.403 €
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	2.287 €	1.010 €
<b>Résultat Fiscal</b>	15.249 €	6.731 €

## 2. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Aucun événement n'est à signaler.

## 3. Situation de la Société et événements importants survenus au cours de l'exercice écoulé et depuis la clôture de celui-ci

Aucun événement important n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de l'établissement du présent rapport.

## 4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous espérons pouvoir maintenir le montant du chiffre d'affaires pour l'exercice prochain.

## 5. Filiales et participations

Notre société ne détient par ailleurs aucune participation dans d'autre société et n'exerce par suite le contrôle d'aucune autre entité.

## 6. Résultats – Affectation

### - **Présentation des comptes et méthodes d'évaluation**

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

### - **Proposition d'affectation du résultat**

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de 16.249 euros. Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice au compte report à nouveau. Lequel s'élèvera à la somme de 22.153 euros

### - **Rappel des dividendes antérieurement distribués**

Nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue depuis la création de la société.

### - **Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce**

Les conventions visées à cet article font l'objet d'un rapport spécial.

AG

**7. Dépenses et charges non déductibles au titre de l'article 39-4 du CGI**

Néant

**8. Réintégrations**

Au titre de cet exercice, les sommes suivantes ont été réintégrées au résultat comptable :

- 290 € au titre des amendes et pénalités.
- 2.287 € au titre de l'impôt sur les sociétés ;

Etant précisé que le CICE s'est élevé à la somme de 3.577 €.

**10. Rémunération du Président :**

Au titre de l'exercice de ses fonctions pendant l'exercice social, le Président a perçu la somme de 19 768.12 € au titre de l'exercice de ses fonctions,

**11. Résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée :**

**Première résolution**

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidence relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 16.249 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

**Deuxième résolution**

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice au compte report à nouveau. Lequel s'élèvera à la somme de 22.153 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, la collectivité des associés rappelle qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue depuis la création de la société.

**Troisième résolution**

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur les conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, approuve successivement les conventions mentionnées.

AG

- Monsieur DA SILVA ne prend pas part au vote de la première résolution ;
- Monsieur DOS SANTOS ne prend pas part au vote de la deuxième résolution.

#### **Quatrième résolution**

La collectivité des associés prend acte que les comptes sociaux de l'exercice écoulé ne comportent aucune dépense non déductible fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

#### **Cinquième résolution**

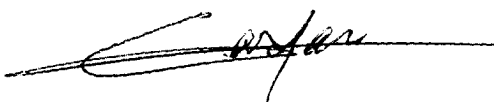
L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

\* \*  
\*

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles. Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

Fait à Villecresnes

La Présidence

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Silva', written over a horizontal line.

**“ 2 G ”**

**SAS AU CAPITAL DE 5.000 €**

**SIEGE SOCIAL : 28 rue du Lieutenant Dagorno  
94440 VILLECRESNES**

**R.C.S.: CRETEIL 811 194 794  
SIRET : 811 194 794 00012 APE : 5630 Z**

**Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle  
du 28 juin 2017**

L'an 2017, le 28 juin à 18 heures,

Au siège social, à Villecresnes (94440) 28 rue du lieutenant Dagorno

Les associés de la SAS 2G au capital de 5.000 euros, divisé en 500 actions se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire sur convocation de la Présidence.

**Sont présents :**

- Monsieur Adélio Gaspar DOS SANTOS

à concurrence de 250 actions portant les numéros 1 à 250, ci : 250 actions

- Monsieur Vasco Rafael DA SILVA GONCALVES

à concurrence de 250 actions portant les numéros 251 à 500, ci : 250 actions

-----

Total égal au nombre d'actions composant le capital social : 500 actions

Chaque associé a été convoqué par courrier électronique.

Les associés présents ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés possèdent 500 actions, représentant l'intégralité du capital social et ayant le droit de vote

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer. En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Adélio DOS SANTOS, en sa qualité de Président préside la réunion.

Le Président met à la disposition des associés :

- Une copie de la convocation adressée à chaque associé ;
- La feuille de présence.

Il dépose également devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

*AG V.A.*

- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2016 ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- Le rapport spécial relatif aux conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce ;
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président fait observer que l'Assemblée a été convoquée, conformément aux dispositions de légales et statutaire et déclare que les documents visés ci-dessus ont été tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle ensuite que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société, et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Approbation desdits comptes ;
- Rapport spécial sur les conventions réglementées, visées à l'article L227-10 du Code de Commerce ;
- Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ;
- Quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation de la rémunération du Président ;
- Dépenses visées à l'article 39-4 du CGI ;
- Questions diverses.

Puis, il donne lecture du rapport de gestion.

Lecture est ensuite donnée aux rapports du Commissaires aux comptes.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

#### **Première résolution**

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidence relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 16.249 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président et au Commissaire aux comptes quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **Deuxième résolution**

AG V.R.

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice au compte report à nouveau. Lequel s'élèvera à la somme de 22.153 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, la collectivité des associés rappelle qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue depuis la création de la société.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

### **Troisième résolution**

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur les conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, approuve successivement les conventions mentionnées.

- Monsieur DA SILVA ne prend pas part au vote de la première résolution ;
- Monsieur DOS SANTOS ne prend pas part au vote de la deuxième résolution.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

### **Quatrième résolution**

La collectivité des associés prend acte que les comptes sociaux de l'exercice écoulé ne comportent aucune dépense non déductible fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

### **Cinquième résolution**

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

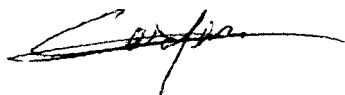
\* \*  
\*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qu'il précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les membres du bureau, après lecture.

AG V.N.

Adélio Gaspar DOS SANTOS  
Président Actionnaire



Vasco Rafael DA SILVA GONCALVES  
Actionnaire

